

Les enjeux de la formation

Permis BE



La catégorie BE:

- PTAC du véhicule et de la remorque > 4,250 T
-
1. Pourquoi mieux apprendre à conduire ?
 2. Les pré-requis
 3. L'entrée en formation
 4. L'importance du livret d'apprentissage (Numérique)
 5. Le programme de formation
 6. Les conditions de passages de l'examen

1- Pourquoi mieux apprendre à conduire ?

Qu'elle s'inscrive dans une démarche professionnelle ou personnelle, l'apprentissage de la conduite d'un ensemble de véhicule de plus de 4,250 T de PTAC jusqu'à 7 T (tracteur n'excédant pas 3,5 T de PTAC + remorque n'excédant pas 3,5 T) débute au sein d'un établissement d'enseignement de la conduite et de la sécurité routière.

Les caractéristiques spécifiques de ces véhicules nécessitent l'acquisition de compétences pratiques et théoriques particulières compte tenu des conséquences en cas d'accident.

L'objectif de cette formation est donc d'amener le conducteur à la maîtrise des différentes compétences exigibles qui s'appliquent sur 4 axes principaux :

- LE SAVOIR : Connaissance des règles spécifiques.
- LE SAVOIR FAIRE : La maîtrise du véhicule.
- LE SAVOIR ÊTRE : Comportement à l'égard des tiers et du contexte de conduite.
- LE SAVOIR DEVENIR : ce que le conducteur met en œuvre pour asseoir ses acquis et assurer la progression de ses savoirs.

2 - Les pré-requis

- Avoir minimum 18 ans
- Être détenteur du permis B
- Être titulaire du code de la route en cours de validité ou avoir satisfait à l'épreuve de l'ETG

3 - L'entrée en stage de formation

- Permis BE : 2,5 jours (20H)

4 - L'importance du livret d'apprentissage

Dans le cadre de cette démarche éducative exigeante, un livret d'apprentissage est remis eu conducteur afin d'être guidé dans sa progression, avec l'aide de son formateur.

Il s'agit d'un outil pédagogique tant pour la formation théorique que pratique. Il guide le candidat et lui permet de matérialiser son niveau de compétence et d'autonomie.

La progression est établie en 5 grandes compétences subdivisées en sous-compétences qui permettent de travailler et de valider ses acquis par des approches différentes.

HORS CIRCULATION:

C1: Maîtriser le maniement du véhicule ou de l'ensemble dans un trafic faible ou nul

CIRCULATION:

C2: Appréhender la route en fonction du gabarit du véhicule ou de l'ensemble dans des conditions normales de circulation

C4 : Circuler dans des conditions difficiles et partager la route avec les autres usagers

C5 : Pratiquer une conduite autonome, sûre et économique

5 - *Le programme de formation*

HORS CIRCULATION : découverte du véhicule en plateau, vérifications exercices de maniabilité et étude en salle des règles spécifiques du transport, de la signalisation, de la réglementation sociale européenne. Etudes des situations de conduite spécifiques en préparation à l'épreuve d'interrogation orale.

EN CIRCULATION : Satisfaire à un nombre d'heures minimales de conduite pour acquérir un niveau permettant de se déplacer en sécurité et de façon professionnelle.

Ce programme de formation offre une vue d'ensemble des compétences théoriques et pratiques qu'un conducteur de véhicules ou d'ensemble, responsable et autonome doit acquérir pour ne mettre pas sa sécurité et celle des autres en péril.

En s'appuyant sur les grilles de compétences, le formateur pourra évaluer le stagiaire en précisant les critères de réussite pour apprécier au mieux les éléments à faire progresser.

Ce soutien pédagogique, accompagné du livret d'apprentissage, permet au stagiaire la prise de conscience de ses capacités, ses limites et ses motivations.

L'apprenti peut comprendre les règles spécifiques du code de la route afférent aux véhicules lourds et découvrir l'influence des facteurs physiques, psychologiques et physiologiques qu'incombe la conduite d'un véhicule de transport de marchandises. Finalement, il sera en mesure de s'auto-évaluer.

- 
- Pour chaque sous compétence, il tâchera de comprendre:
 - Le pourquoi
 - Le comment
 - Les risques
 - L'influence des tiers
 - Les pressions sociétales

Les contextes de réalisations des actions auront plusieurs champs d'applications indispensables : la prise en compte du gabarit, l'image renvoyées aux autres usagers, la notion de professionnalisme et surtout la sécurité

Lorsque l'ensemble des compétences requises est validé. Le formateur peut présenter le stagiaire aux examens

6 - Les conditions de passage des examens

Le dossier de demande d'inscription au permis de la catégorie souhaitée doit être instruit auprès des services de l'ANTS.

Le candidat doit satisfaire aux exigences de validité de l'ETG, soit par prolongation du code dans les 5 ans après l'obtention d'un permis, (à l'exclusion du permis moto), soit en se soumettant et en satisfaisant à un nouvel Examen Théorique Général.

Le stagiaire doit avoir atteint le niveau de compétences requis.

Dans le cadre des catégories du groupe lourd, le stagiaire devient dans un premier temps candidat à l'épreuve hors circulation : L'EXAMEN PLATEAU.

Après obtention consécutivement, il pourra être soumis à l'épreuve de circulation : L'EXAMEN DE CIRCULATION.

Ces 2 phases sont évaluées par un inspecteur du permis de conduire détenteur des qualifications du groupe lourd.

Dans les deux cas, les compétences évaluées seront celles qui ont été travaillées et mises en œuvre au cours de la formation pédagogique. L'évaluation porte sur différents niveaux de qualité et de possibilités de mise en œuvre.

L'épreuve hors circulation sert d'admissibilité à l'épreuve en circulation. L'obtention de l'examen plateau ouvre droit à 3 passages d'examens de circulation.

En cas d'échec à l'épreuve de circulation, le candidat ne repassera que la phase circulation

